

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 20 Septembre 2024

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Marina PICORNELL, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Carole COLMENERO, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS, Bernard CONSTANS, Frédérique CUGULLERE,

**Absents excusés** : Mme Marie DARNER ayant donné procuration à Mme Carole COLMENERO, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Laurence AUSINA

**Secrétaire de séance** : Lucy FERRER

**Objet** : 2024/05/03- Convention tripartite de mandat pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques – avenue Cassagnes – avec le SYDEEL66 et PMMCU

La commune, en qualité de maître d'ouvrage des travaux réalisés sur le réseau de communications électroniques, et Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine (PMMCUC) souhaitent réaliser des travaux coordonnés d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques avec le SYDEEL66 sur l'avenue Cassagnes, voirie d'intérêt communautaire. Pour ce faire il convient de signer une convention précisant les engagements de chaque partie.

Le coût prévisionnel pour la commune est de 68 509.20 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques – avenue Cassagnes, avec le SYDEEL66 et PMMCU ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile en la matière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 02 Octobre 2024

PUBLIÉ LE.....  
02 OCT. 2024

Le Maire,  
  
Laurence AUSINA  
